



FACTURE ÉLECTRONIQUE

VOTRE DIAGNOSTIC PERSONNALISÉ POUR RESTER ZEN

Notre mission : vous simplifier la vie avant le grand changement.

À partir de 2026, la facture électronique devient obligatoire pour toutes les entreprises. Votre entreprise a ses spécificités et en vous accompagnant dans ce changement, FITECO vous fait gagner du temps et de la tranquillité d'esprit.

Prêt ?



Expertise comptable | Conseil | Audit



**Dirigeant de PME, artisan, commerçant, professionnel libéral
ou prestataire de services, cette réforme vous concerne.**

EN CLAIR

- À compter de septembre 2026, vous devrez être en capacité de recevoir les factures électroniques de vos fournisseurs grâce à la Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) que vous aurez choisie.
- Dès septembre 2027, vous devrez émettre des factures électroniques à partir d'un logiciel de facturation compatible avec votre PDP.

ÊTES-VOUS PRÊT POUR LA FACTURE ÉLECTRONIQUE ? FITECO VOUS PROPOSE UN DIAGNOSTIC ADAPTÉ À VOTRE STRUCTURE

- Identifiez les solutions qui vous conviennent compte tenu de votre organisation et de vos besoins.
- Découvrez les bons outils à mettre en place ou à faire évoluer.
- Assurez la conformité de vos factures avec la nouvelle réforme.
- Gagnez en efficacité et évitez les mauvaises surprises !

NOS EXPERTS VOUS APPORTENT LES SOLUTIONS, À TRAVERS LEURS CONSEILS ET SERVICES :

- La présentation claire de vos enjeux et des éléments à mettre en place.
- Notre diagnostic de vos pratiques actuelles et les axes d'amélioration de vos processus de facturation et de paiement.
- Un compte rendu de nos constats et préconisations.
- L'assistance à l'identification d'une plateforme (PDP) répondant à vos besoins.

Pourquoi réaliser un bilan maintenant ?

- 1. Anticiper la réforme.**
- 2. Faire les bons choix technologiques.**
- 3. Gagner du temps avec nos solutions concrètes.**
- 4. Éviter le coût des erreurs de non-conformité.**

Contactez votre expert

fiteco.com

